

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 22 juin 2009 portant nomination des membres de la commission chargée d'émettre un avis sur les qualifications professionnelles des personnes spécialisées en radiophysique médicale titulaires d'un diplôme délivré hors de France, prévue par le décret n° 2009-742 du 19 juin 2009

NOR : SASH0930623A

La ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1333-60 ;

Vu le décret n° 2009-742 du 19 juin 2009 instituant la commission chargée d'émettre un avis sur les qualifications professionnelles des personnes spécialisées en radiophysique médicale titulaires d'un diplôme délivré hors de France ;

Vu l'arrêté du 19 novembre 2004 modifié relatif à la formation, aux missions et aux conditions d'intervention de la personne spécialisée en radiophysique médicale,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de membres de la commission prévue par le décret du 19 juin 2009 susvisé, pour une durée de cinq ans :

Mme Catherine DEJEAN, représentant la Société française de physique médicale, membre titulaire ;

M. Jean-Pierre MANENS, représentant la Société française de physique médicale, membre titulaire ;

M. Thierry SARRAZIN, représentant la Société française de physique médicale, membre titulaire ;
Mme Véronique DEDIEU, représentant la Société française de physique médicale, membre suppléant ;

M. Pascal FRANCOIS, représentant la Société française de physique médicale, membre suppléant ;
M. Nicolas VARMENOT, représentant la Société française de physique médicale, membre suppléant ;

M. Jean-Jacques MAZERON, représentant la Société française de radiothérapie oncologique, membre titulaire ;

M. Eric LARTIGAU, représentant la Société française de radiothérapie oncologique, membre suppléant ;

M. le professeur Jean-Yves DEVAUX, proposé par la Société française de médecine nucléaire et imagerie moléculaire, membre titulaire ;

M. le professeur Denis MARIANO GOULARD, proposé par la Société française de médecine nucléaire et imagerie moléculaire, membre suppléant ;

M. le professeur Hubert DUCOU LE POINTE, proposé par la Société française de radiologie, membre titulaire ;

M. le docteur Hervé BRISSE, proposé par la Société française de radiologie, membre suppléant ;
Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle ou son représentant ;

Le directeur général de la prévention des risques ou son représentant.

Article 2

Sont nommés en qualité de membres de la commission prévue par le décret du 19 juin 2009 susvisé, pour une durée de cinq ans, les personnalités qualifiées suivantes :

M. Marc VALERO, désigné par l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Mme Evelyne FOURNIE, désignée par l'Institut national du cancer ;

Mme Amélie ROUE, désignée par l'Institut national des sciences et techniques nucléaires.

Article 3

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 22 juin 2009.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement simultané de la directrice
de l'hospitalisation et du chef de service :
*La sous-directrice des ressources humaines
du système de santé,*

E. QUILLET